FICHE D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Nom de l'enfant : **Nom du parent :**

Le registre d'administration du médicament est complété par la personne désignée (par le formulaire d'autorisation). Il doit être complété chaque fois qu'un médicament est administré à l'enfant. Un médicament non prescrit ne peut être administré en SGMF, sauf s'il fait l'objet d'une exemption en vertu d'un protocole signé par le parent.

Date	Nom du médicament	Dose administrée	Heure	Nom de la personne qui l'a administré	Signature